

6 La protection intégrée : comment faire ?

OBJECTIF

Connaître les étapes de la démarche de protection intégrée ainsi que les grands principes et les techniques de prévention.

Démarche de la protection intégrée

Partie C – Fiche 7

Mettre en place un système global

À l'échelle d'une collectivité

La première étape pour mettre en place une démarche de protection intégrée, est de **raisonner son système à l'échelle globale** dans le but de prévenir au maximum l'arrivée et le développement des organismes indésirables. Cela se traduit par une réflexion sur les conditions pédoclimatiques à l'implantation et le choix des espèces et variétés, ainsi qu'une gestion des travaux d'entretien à l'aménagement, etc. Toutes ces pratiques préventives permettent de limiter en aval les interventions curatives de gestion des populations d'indésirables.

Outils fonctionnels :

- Plan de désherbage communal : mettre en place des techniques alternatives de désherbage
- Plan de gestion différenciée : mettre en place une démarche écologique d'entretien des espaces verts

Partie C – Fiches 8 et 9

Prévenir le développement des indésirables : quels outils ?

À l'échelle d'un site

La réflexion globale de prévention de l'apparition des indésirables doit s'accompagner de **mesures préventives** à l'échelle du site. Ces pratiques permettent de travailler en amont sur la bonne résistance des plantes, mais aussi sur la valorisation des ressources de lutte naturelles (favoriser le développement de la faune auxiliaire, couvert végétal naturel, etc.). La protection intégrée par le maintien d'une population d'auxiliaires est privilégiée à la lutte biologique par introduction systématique d'auxiliaires sans maintien de leur population. Les interventions préventives permettent de limiter l'apparition des indésirables, ou leur développement, afin de ne pas atteindre un seuil critique de présence pouvant nécessiter une intervention.

Outils opérationnels :

- Aménagement de l'espace : limitation des zones favorisant la pousse des herbes spontanées : plantes couvre-sol, enherbement, paillage, etc.
- Installation d'abris et de nichoirs pour les auxiliaires
- Utilisation de variétés résistantes aux maladies, de phyto-stimulants
- Protection biologique intégrée : utiliser les organismes auxiliaires et les méthodes de lutte biologique

Partie D

Quand intervenir ?

À l'échelle du cas

Le choix d'une intervention se fait à partir de seuils de risque, déterminés pour chaque couple plante/ravageur, en fonction des exigences humaines (rendement, sécurité, esthétique, économie). Une bonne gestion de la protection intégrée passe par une **observation systématique** de ses cultures, basée sur une bonne connaissance des indésirables. Les relevés de terrain, complétés par les données climatiques et le stade de développement, permettent de déterminer le moment d'intervention permettant la meilleure efficacité de l'intervention. Cette phase de **diagnostic** permet de déterminer quels indésirables sont présents mais également de mener une réflexion sur les techniques culturales à mettre en place ou à revoir.

Outils opérationnels :

- Observations sur le terrain : connaissance des indésirables et des auxiliaires
- Réflexion sur les seuils de nuisibilité : ravageurs et maladies, tolérance à la flore spontanée
- Bulletin de Santé du Végétal régional
- Protection biologique intégrée : utiliser les organismes auxiliaires et les méthodes de lutte biologique
- Protection biologique intégrée : utiliser les organismes auxiliaires et les méthodes de lutte biologique

Partie E

Lutter contre les indésirables : quels outils ?

Si l'atteinte du seuil de nuisibilité nécessite l'intervention, alors un raisonnement doit avoir lieu pour choisir la ou les techniques les plus appropriées pour une lutte la plus efficace et la moins dommageable possible sur l'environnement et la santé. Dans une démarche de protection intégrée, les **techniques alternatives** sont systématiquement privilégiées à la lutte chimique.

Outils opérationnels :

- Utiliser des techniques de désherbage alternatives appropriées
- Réaliser des lâchers d'auxiliaires ou des traitements biologiques
- Techniques culturales : enlever les feuilles malades, etc.

Partie F

Produits phytosanitaires : les bons réflexes !

Si l'utilisation de techniques alternatives n'est pas adaptée car les conditions ne le permettent pas (intervention tardive, lieux inappropriés, impasse technique), le **recours aux produits phytosanitaires** est autorisé, dans le respect des bonnes pratiques phytosanitaires (protection de la santé et de l'environnement).

Outils opérationnels :

- Choisir les produits ayant le moins d'impact possible (sur la faune auxiliaire, etc.) sur l'environnement (E-phy, lecture des phrases de risque et de prudence)
- Connaître (formations) et respecter les bonnes pratiques d'utilisation
- Connaître et respecter la réglementation

Point réglementaire

- Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides 2009/128 : rend obligatoire l'application des principes de la protection intégrée à partir du 01/01/2014
- Le plan national Ecophyto 2018 : Axe 7

Ce qu'il faut retenir

- **Réflexion à mettre en place en amont : mieux vaut prévenir que guérir**
- **Le nombre d'intervention dépend :**
 - Des techniques préventives mises en place
 - Des seuils de nuisibilité que l'on s'est fixé
- **Les produits phytosanitaires sont utilisés en dernier recours, dans le respect des bonnes pratiques.**

+ POUR ALLER PLUS LOIN

- **Site du Ministère de l'Agriculture (MAAP)**

<http://agriculture.gouv.fr>

- **Plan Ecophyto**

<http://agriculture.gouv.fr/Presentation-d-EcophytoPIC>

- **Guide des techniques alternatives au désherbage chimique dans les communes**

Proxalys Environnement

- **Contactez votre FREDON**